

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2023.09.01_05**

Le 9 janvier deux mil vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER - Lina BLANC- Thierry BINET -Corinne BUSALB- Michel CREMONE - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Bernard FUMEY- Virginie GARDET - Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON - Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Était excusé : André CARRABIN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Date de convocation : le 30/12/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 17

Excusés : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 17

Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 5 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : DEMANDE DE SUBVENTION : ETUDE DE FAISABILITE MISE EN PLACE DE POMPES A CHALEUR GÉOTHERMIQUES BATIMENTS COMMUNAUX (MAIRIE-ECOLE).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux (mairie – école). Après le projet de changement des fenêtres et des volets, il s'agit d'envisager le changement de mode de chauffage.

Pour cela une étude de faisabilité préalable est nécessaire.

Le montant estimatif de cette étude est d'environ : 67 650.00€ HT.

Monsieur le Maire propose donc de valider le plan de financement suivant et de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du département de la Savoie.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Etude de faisabilité – mise en place de pompes à chaleur géothermiques	67 650.00 €	Subvention Département de la Savoie	38 % sur la base de € HT	25 707.00 €
TOTAL HT	67 650.00 €	TOTAL subventions attendues		25 707.00 €
TVA 20 %	13 530.00 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		55 473.00 €
TOTAL TTC	81 180.00 €	TOTAL TTC		81 180.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Abstentions	1 (V. MATHE)
Contre	0
Pour	16

- **APPROUVE** le projet d'étude de faisabilité – mise en place de pompes à chaleur géothermiques bâtiments communaux (mairie – école) ;
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de l'étude de faisabilité pour un montant de 67 650.00 € HT – 81 180.00 € TTC ;
- **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître les participations financières du Département de la Savoie.
- **DEMANDE** au Département de la Savoie la subvention la plus élevée possible ;
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune ;
- **SOLLICITE** une dérogation pour effectuer les travaux avant l'obtention de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

GRIGNON, le 9 janvier 2023

Le Maire,

François RIEU

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20230109-2023010905-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2023

Affichage : 09/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

